

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 avril 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 avril 2016 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup>	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Assistent également à cette séance :

M <sup>me</sup>	Peggy Bourque Ouellet	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M.	Yves Beaudoin	Ingénieur forestier
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	François Fortin	Aménagiste adjoint
M <sup>me</sup>	Diane Gagnon	Technicienne en administration
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M.	Nicolas Proulx	Directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 15 mars 2016;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 4 avril 2016;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. TNO - adoption du règlement no 134-2016 aux fins de modifier le règlement 114-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
6. Aménagement du territoire :

- 6.1. TNO – Zec Nordique – demande d’appui pour la fermeture temporaire de la route Forestière;
  - 6.2. TPI - travaux forestiers - mandats;
  - 6.3. Approbation du règlement numéro 532 de la municipalité de Sacré-Cœur;
  - 6.4. Programme d'aménagement durable des forêts;
7. Service de développement économique :
- 7.1. Agents de développement municipaux;
8. Gestion des matières résiduelles :
- 8.1. Acquisition d'une camionnette;
  - 8.2. Écocentres - horaires et tarifs;
  - 8.3. Infrastructures à l'Écocentre de Portneuf-sur-Mer;
  - 8.4. Plateforme de transbordement aux écocentres Portneuf-sur-Mer et Les Bergeronnes;
9. Ressources humaines :
- 9.1. Adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat;
  - 9.2. Restructuration du SGMR - mandat(s) et embauche(s);
  - 9.3. Embauche d'emplois étudiants (assistant à l'agent de sensibilisation);
10. Dépôt du compte rendu du Comité de révision du Schéma d'aménagement et de développement;
11. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
- 11.1. Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord;
  - 11.2. Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord;
12. Correspondance;
- 12.1. Marché libre dans le secteur forestier - appui aux MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan;
  - 12.2. Soutien à la municipalité de Tadoussac afin d'assurer la pérennité de son industrie touristique;
  - 12.3. Programme RénoRégion - demande de budget supplémentaire - appui aux MRC de Lac-Saint-Jean-Est et Robert-Cliche;
  - 12.4. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - appui à la MRC de Montcalm;
  - 12.5. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – demande de la municipalité de Sacré-Cœur;
13. Gestion financière :
- 13.1. Dépôt du rapport financier de la MRC et des états financiers de la MRC et du TNO au 31 décembre 2015;
  - 13.2. Adoption du rapport des déboursés;
  - 13.3. Vérification comptable - adoption des états financiers 2015 :
    - 13.3.1. MRC de La Haute-Côte-Nord;
    - 13.3.2. TNO Lac-au-Brochet;
14. Affaires nouvelles;
- 14.1. Frais de déplacement - Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
  - 14.2. Fermeture des centres de services de Desjardins;
  - 14.3. Rapport d'analyse de la Politique de soutien aux projets structurants;

- 14.4. FQM - regroupement informatique et autre sujet;
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### RÉSOLUTION 2016-04-069

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- 12.2.7 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- 14.1 Frais de déplacement - Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
- 14.2 Fermeture des centres de services de Desjardins;
- 14.3 Rapport d'analyse de la *Politique de soutien aux projets structurants*;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2016-04-070

### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2016-04-071

### ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2016***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2016, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

## ***Messages et activités du préfet***

Madame Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

Les 13 et 14 avril dernier, les dossiers suivants ont été réglés dans le cadre d'une rencontre de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord :

- PADF : Un montant de 343 000 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts*. Bien que cette entente soit gérée par la MRC de Manicouagan, la MRC de La Haute-Côte-Nord travaille de concert avec celle-ci pour quelques volets du programme.
- Santé publique - volet CISSS : conclusion d'une entente de 200 000 \$ pour la Côte-Nord, dont la gestion est déléguée à la MRC de La Haute-Côte-Nord.
- Plusieurs autres dossiers sont actuellement sur la table de travail, dont la culture et l'immigration.

Madame Anctil rappelle que ce sont plus de 130 ententes, auparavant gérées par la CRÉ, qui reviennent aux MRC. Les membres de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord doivent convenir de la répartition de celles-ci ainsi que de leur orientation pour l'ensemble des MRC.

### RÉSOLUTION 2016-04-072

#### ***TNO - adoption du règlement n° 134-2016 aux fins de modifier le règlement 114-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, le 18 août 2009, le règlement numéro 114-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 3 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit y être apportée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, agissant à l'égard de son territoire non organisé, adopte le présent règlement portant le numéro 134-2016 aux fins de modifier le règlement 114-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

### RÉSOLUTION 2016-04-073

#### ***TNO - Zec Nordique - demande d'appui pour la fermeture temporaire de la route Forestière***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par l'Association de chasse et pêche Nordique, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 11 avril au 21 mai 2016.

RÉSOLUTION 2016-04-074

***TPI - travaux sylvicoles 2016 - mandats***

ATTENDU QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré* des terres publiques intramunicipales prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux sylvicoles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux suivants pour la saison 2016 :

**TRAVAUX SYLVICOLES SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX – SAISON 2016**

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Superficie/ quantité	Période de réalisation des travaux	Municipalités où auront lieu les travaux
1	Reboisement	54 000 plants	Printemps 2016	Portneuf-sur-Mer
2	Entretien plantation	19 hectares	Été 2016	Portneuf-sur-Mer
3	Préparation de terrain	33 hectares	Été 2016	Portneuf-sur-Mer et Colombier

RÉSOLUTION 2016-04-075

***Approbation du règlement numéro 532 de la municipalité de Sacré-Cœur***

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur a adopté le règlement n° 532 modifiant son règlement de zonage n° 210 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 532, tel qu'adopté par le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2016;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2016-04-076

***Programme d'aménagement durable des forêts***

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 17 juillet 2015, la mise en place du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel de projets afin de respecter les objectifs du PADF et permettre la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le Conseil de la MRC a mandaté le comité multiressource, formé dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales, afin que celui-ci procède à l'analyse et à la priorisation des projets déposés dans le cadre d'anciens programmes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité multiressource doivent être entérinées par le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

1. procède à un appel de projets pour une aide financière maximale d'environ 278 000 \$, pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017;
2. mandate le comité multiressource pour agir à titre de comité de sélection dans le cadre de l'application du *Programme d'aménagement durable des forêts*;
3. dépose un projet de 45 000 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles (reboisement, préparation de terrain et entretien de plantations) sur les terres publiques intramunicipales pour la saison 2016.

#### RÉSOLUTION 2016-04-077

##### ***Service de développement économique - agents de développement municipaux***

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de 30 000 \$ était octroyée aux municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour l'embauche d'un agent de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le *Pacte rural* n'existe plus et que les sommes ont été reportées dans le *Fonds de développement des territoires* (FDT);

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités souhaitent recevoir de l'aide pour l'embauche d'un agent de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC adopte une politique visant l'embauche d'un agent de développement dans chacune des municipalités de La Haute-Côte-Nord;

QU'il dégage une somme de 240 000 \$ (8 municipalités x 30 000 \$), dont 100 000 \$ provenant du surplus accumulé de la SOCOM et 140 000 \$ du *Fonds de développement des territoires*;

QU'il réévaluera cette politique en 2017.

#### RÉSOLUTION 2016-04-078

##### ***Service de la gestion des matières résiduelles – acquisition d'une camionnette***

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-11-247 établissant l'utilisation et la nécessité d'acquérir une camionnette pour le Service de la gestion des matières

résiduelles et mandatant le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs régionaux pour l'achat d'un véhicule neuf répondant aux besoins du service;

CONSIDÉRANT QU'une seule des deux entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

<b>ENTREPRISES AYANT ÉTÉ INVITÉES À SOUMISSIONNER</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> <i>(Ligne D : prix unitaire forfaitaire total incluant les taxes)</i>
Desmeules Auto 182, route 138 Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	<b>41 315,12 \$</b>
Clermont Dodge Chrysler 374, route 138 Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	-

CONSIDÉRANT QUE la soumission du concessionnaire Desmeules Automobile inc. (Ford) des Escoumins est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission du concessionnaire Desmeules Automobile inc. (Ford), situé au 182, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0, et lui octroie le contrat visant à fournir une camionnette Ford F-150 2016, et ce, au montant de 41 315,12 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 18 avril 2016;

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 18 avril 2016 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2016-04-079

### ***Service de la gestion des matières résiduelles – horaires et tarifs des écocentres***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adoptait, en avril et mai 2015, deux résolutions (n<sup>os</sup> 2015-04-077 et 2015-05-097) pour établir la procédure et la tarification pour la récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) apportés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer par les usagers du secteur commercial, industriel et institutionnel (ICI) ainsi que pour les matériaux apportés aux trois écocentres par les usagers du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour ces résolutions pour l'année 2016, en fonction des nouveaux tarifs que la MRC doit défrayer pour la valorisation de certaines matières et de la bonification des services actuels au réseau des écocentres de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite avant tout maintenir un accès gratuit aux écocentres pour les besoins considérés résidentiels, tout en limitant les frais engendrés par une faible minorité d'usagers qui apportent régulièrement des matériaux qui ne sont pas jugés comme provenant de besoins résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite également faciliter l'accès aux écocentres aux usagers du secteur ICI, afin d'optimiser la récupération des matériaux de CRD

et de leur offrir une alternative concrète et réaliste à la disposition de ces matières dans leurs ordures;

CONSIDÉRANT QUE certaines matières, comme le métal, les résidus verts, les pneus déjantés et les matières recyclables sont actuellement valorisées à très peu de frais ou gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC estime que la gestion des autres matières (CRD) aux écocentres occasionne, en moyenne, des frais de 40 \$/m<sup>3</sup> à l'ensemble des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes matières, mises aux ordures ou jetées dans des dépotoirs clandestins, occasionnent des frais encore plus importants;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de mieux desservir les besoins des usagers du secteur ICI et de permettre qu'en tout temps, au moins un écocentre soit ouvert sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil maintienne la gratuité pour tous les chargements apportés et triés aux écocentres par les usagers du secteur résidentiel, sur présentation d'un permis de construction, pour des besoins considérés résidentiels et reliés aux travaux et à l'adresse déclarés;

QUE si l'utilisateur ne possède pas de permis de construction en lien avec les matériaux ou que ces matériaux ne sont pas en lien avec des besoins résidentiels, la gratuité s'opère que pour les 10 premiers m<sup>3</sup> par adresse principale de résidence de l'utilisateur;

QUE les usagers du secteur ICI puissent bénéficier d'une gratuité jusqu'à l'atteinte du premier de ces deux (2) maximums :

1. 5 visites;
2. 10 m<sup>3</sup> par adresse principale de commerce pour des matériaux en lien avec ces opérations;

QUE pour l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, les tarifs en vigueur se calculent à la tonne et soient les suivants :

TYPES DE MATIÈRES	TARIFICATION 2016 Municipalités/ Essipit	TARIFICATION 2016 ICI - MRC	TARIFICATION ICI 2016 Hors MRC
<b>Matériaux divers non triés et plastique</b>	140 \$ /T.M (dépôts clandestins 0 \$)	160 \$ /T.M	200 \$ /T.M
<b>Bardeaux d'asphalte seulement</b>	80 \$ /T.M	95 \$/T.M	125 \$ /T.M
<b>Bois « classe 2 » seulement : peint, teint, vernis, etc.</b>	95 \$ /T.M	100 \$/T.M	125 \$ /T.M
<b>Bois « classe 1 » seulement : non aggloméré ou naturel</b>	30 \$ /T.M	35 \$/T.M	50 \$ /T.M
<b>Métal seulement</b>	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
<b>Résidus verts seulement</b>	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
<b>Matières recyclables seulement</b>	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
<b>Pneus seulement (sans jantes)</b>	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
<b>Agrégats (béton, asphalte, brique, etc.), sans armature</b>	Prix sur demande	Prix sur demande	Prix sur demande
<b>Tout matériau provenant de travaux d'excavation (terre, sable, etc.)</b>	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)

QUE pour l'écocentre satellite des Bergeronnes, les tarifs en vigueur se calculent au volume et soient les suivants :

TYPE DE CHARGEMENT	TARIFICATION 2016 Municipalités/ Essipit	TARIFICATION 2016 ICI - MRC	TARIFICATION 2016 Hors MRC
<b>Bardeaux d'asphalte et agrégats</b> (béton, brique, asphalte, etc.)	Non accepté (résidentiel seulement)	Non accepté (résidentiel seulement)	Non accepté (résidentiel seulement)
<b>Matériaux divers non triés et plastique</b>	35 \$/ m <sup>3</sup> (dépôts clandestins 0 \$)	40 \$/m <sup>3</sup>	45 \$/m <sup>3</sup>
<b>Bois « classe 2 » seulement : peint, teint, vernis, etc.</b>	20 \$/m <sup>3</sup>	25\$/ m <sup>3</sup>	30 \$ / m <sup>3</sup>
<b>Bois « classe 1 » seulement : non aggloméré ou naturel</b>	5 \$/m <sup>3</sup>	10 \$ /m <sup>3</sup> (déchargement manuel)	12,50 \$/m <sup>3</sup>
<b>Métal seulement</b>	Gratuit (non comptabilisé dans le m <sup>3</sup> gratuit sauf 6 m <sup>3</sup> et +)	Gratuit (non comptabilisé dans le m <sup>3</sup> gratuit sauf 6 m <sup>3</sup> et +)	Prix sur demande
<b>Résidus verts seulement</b>			
<b>Matières recyclables seulement</b>			
<b>Pneus seulement</b> (sans jantes)			
<b>Tout matériau provenant de travaux d'excavation</b> (terre, sable, etc.)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)

QUE pour l'année 2016, les procédures pour l'écocentre satellite de Sacré-Cœur demeurent les mêmes que pour 2015, c'est-à-dire que seuls les chargements de moins de 4 m<sup>3</sup> sont acceptés;

QUE pour l'année 2016, l'horaire d'ouverture de l'écocentre satellite des Bergeronnes soit de 11 h à 16 h les mardis, mercredis et samedis;

QU'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'horaire d'ouverture estival de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer soit de 11 h à 16 h, du mercredi au lundi inclusivement;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, l'horaire d'ouverture hivernal de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer soit de 11 h à 16 h les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis;

QUE pour l'année 2016, l'horaire d'ouverture de l'écocentre satellite de Sacré-Cœur demeure le même qu'en 2015, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h les vendredis et les samedis.

#### RÉSOLUTION 2016-04-080

### ***Service de la gestion des matières résiduelles - infrastructures à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer***

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exploitation du centre de transbordement et de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2013, vient à échéance le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit que l'entrepreneur fournisse les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la méthode actuelle de remplissage de conteneurs de 20 verges cubes à l'écocentre, en vue de leur transbordement, n'est pas une bonne méthode de fonctionnement et, en plus, que celle-ci endommagera la plateforme d'asphalte qui sera construite;

CONSIDÉRANT les besoins reliés à un écocentre et à un dépôt régional de produits dangereux et de produits électroniques (accueil, entreposage, rangement, vente de réemploi, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que ce soit la MRC qui soit propriétaire des infrastructures nécessaires à la bonne réalisation des activités de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE certaines infrastructures de l'écocentre peuvent être soit rachetées, soit réparées ou remplacées en raison de leur état et de leur fonctionnalité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par le responsable des écocentres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le directeur général à :

1. acquérir l'actuel abri à RDD et le bâtiment d'accueil de l'entreprise *Récupération Brisson inc.* au montant de 8 048,25 \$ incluant les taxes (3 500 \$ pour chacun des bâtiments);
2. acquérir deux conteneurs maritimes de 40 pieds de l'entreprise *Gestion PBT* de Saguenay, au prix de 5 978,70 \$ incluant les taxes (2 600 \$ pour chacun des conteneurs), transport en sus;
3. entreprendre des démarches pour acquérir une semi-remorque auprès de la Ville de Forestville ou auprès d'une autre entreprise de Forestville;
4. lancer les appels d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux d'amélioration à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer afin d'y aménager des cellules d'entreposage des différentes matières pour un coût maximal de 32 500 \$ excluant les taxes (achat de blocs de béton, transport des blocs, préparation du sol, installation et barrières de protection);
5. effectuer les travaux de réparation et d'amélioration du garage appartenant à la MRC (plancher, fenêtres, portes);

QUE pour les conteneurs maritimes de *Gestion PBT* et les abris appartenant à *Récupération Brisson inc.*, la présente résolution constitue le contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2016-04-081

### ***Plateforme de transbordement aux écocentres de Portneuf-sur-Mer et Les Bergeronnes***

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-09-184 autorisant la construction de deux plateformes de transbordement en asphalte aux écocentres de Portneuf-sur-Mer et Les Bergeronnes;

CONSIDÉRANT que la surface où sont actuellement déposés les matériaux de construction, rénovation et démolition (divers) est composée d'asphalte recyclé à froid;

CONSIDÉRANT que ce type de recouvrement n'est pas adéquat pour l'entreposage et le chargement de ces matières et qu'il y a lieu d'ajouter une couche d'asphalte reconditionné à chaud pour résoudre cette problématique et assurer des opérations optimales;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue par l'entreprise *Terrassement et Pavage S.L. des Bergeronnes* offre un prix plus intéressant que ce qui était présenté dans sa soumission initiale à l'option B (résolution n° 2015-09-184);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à octroyer un contrat à l'entreprise *Terrassement et pavage S.L. des Bergeronnes* afin d'effectuer les travaux de recouvrement d'asphalte reconditionné à chaud sur la partie de la plateforme servant au transbordement des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (divers);

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2016-04-082

##### ***Adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a préparé une proposition d'intégration le 17 août 2015 et adopté, le 18 août 2015, la résolution n° 2015-08-164 par laquelle elle créait un nouveau comité ayant pour mandat de travailler sur l'intégration du nouveau Service de développement économique de la MRC;

ATTENDU la résolution n° 2015-08-181 par laquelle le Conseil a statué sur les postes pour son Service de développement économique;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un affichage du poste d'adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat du Service de développement économique;

ATTENDU QUE le comité de transition terminera le processus d'embauche au cours des prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le comité de transition pour l'embauche d'une personne afin de combler le poste d'adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat;

QUE cette embauche soit effective à compter de mai 2016, la date étant à confirmer par le comité de transition;

QUE les conditions d'embauche de la personne sélectionnée soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2016-04-083

##### ***Restructuration du Service de la gestion des matières résiduelles - mandats et embauches***

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Gauthier, responsable des écocentres, a informé la MRC qu'il quittait son emploi à compter du 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'ouverture des écocentres en avril, le directeur général a procédé à la publication d'une offre d'emploi afin de combler ce poste et que l'affichage de celle-ci prend fin le 28 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des matières résiduelles fait face, cette année, à des défis exceptionnels, tant au niveau des besoins des usagers que de l'équipe à l'interne (remplacements et départs);

CONSIDÉRANT les besoins urgents du Service de la gestion des matières résiduelles avec le début d'année et le retard accumulé;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des matières résiduelles tel que l'on le connaît, structuré au début de 2014, est en pleine mutation et qu'il y a lieu de se questionner sur sa structure actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de responsable des écocentres et accepte tous les frais liés à ce mandat;

QU'il mandate le comité de sélection à procéder à l'embauche d'un responsable des écocentres, et ce, dans les meilleurs intérêts de la MRC et du Service de la gestion des matières résiduelles et que cette embauche soit ultérieurement entérinée par le Conseil;

QU'il mandate le directeur général et le comité de relation de travail à procéder à la restructuration nécessaire et l'autorise à poser les actions requises pour le bon fonctionnement du Service de la gestion des matières résiduelles (remplacement, congédiement, embauche, etc.);

QUE sur recommandation du comité de sélection, il embauche M<sup>me</sup> Amélie Goulet pour un poste occasionnel afin de répondre au surplus de travail momentané du Service de la gestion des matières résiduelles.

#### RÉSOLUTION 2016-04-084

### ***Service de la gestion des matières résiduelles – recrutement de personnel - emplois étudiants***

CONSIDÉRANT les résolutions n° 2016-01-022 et n° 2016-03-058 autorisant le directeur général à déposer une demande de subvention auprès d'*Emplois d'été Canada* et le mandatant à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche de deux étudiants au poste d'assistant à l'agent de sensibilisation et d'information;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées le 8 avril 2016 par le comité de sélection composé de MM. Francis Bouchard, François Gosselin et Nicolas Proulx;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a toujours pas reçu la confirmation de ladite subvention, mais qu'elle a bon espoir que ses demandes soient acceptées selon les informations obtenues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, accepte de retenir la candidature de MM. Tomy Béliveau-Bouchard et Gabriel Gosselin à titre d'assistants à l'agent de sensibilisation et d'information, conditionnellement à l'octroi d'une subvention d'*Emplois d'été Canada*;

QUE cette embauche soit effective à compter de la dernière semaine du mois de mai 2016;

QUE les conditions d'embauche de MM. Béliveau-Bouchard et Gosselin soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**Comité de révision  
du Schéma d'aménagement et de développement**

*(réf. : 10.0)*

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de révision du Schéma d'aménagement et de développement qui a eu lieu le 6 avril 2016.

RÉSOLUTION 2016-04-085

**Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord -  
représentant de la MRC**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2014-06-137 désignant M. Jean-Roch Barbeau à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration du Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord pour un mandat de deux ans, devant se terminer en juin 2016;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour M. Barbeau de terminer son mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la MRC pour terminer le mandat de M. Barbeau ainsi que pour la prochaine période de deux ans se terminant en juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. André Desrosiers, maire de la municipalité des Escoumins, pour agir à titre de représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord au conseil d'administration du Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord, et ce, jusqu'en juin 2018.

**Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord - représentant  
de la MRC de La Haute-Côte-Nord**

*(réf. : 11.2)*

Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre. Par la même occasion, il est également convenu de revoir la liste des représentants de la MRC au sein des différents comités.

**Correspondance**

**1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS**

**1.1. Conseil municipal des Escoumins**

Il demande à la MRC de La Haute-Côte-Nord d'accepter le versement des fonds disponibles dans le cadre du programme *Volet municipal*, à la municipalité des Escoumins pour le développement de son camping municipal.

**1.2. M. Michel Gagnon, chef de service par intérim du Centre de services de Baie-Comeau et Bergeronnes, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Il informe que les rectifications des dénivelés dans le secteur de la tourbière à Longue-Rive devraient se réaliser dans une perspective de

court à moyen terme et que des modifications à la signalisation seront apportées dans ce secteur au cours du mois de mai prochain.

### **1.3. Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers**

Invitation à participer au souper de crabe qui se tiendra le samedi 14 mai prochain, au profit de la fondation.

### **1.4. M. Martin Arsenault, sous-ministre adjoint aux Territoires, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Il informe que la somme de 11 765 \$ non utilisée dans le cadre du *Pacte rural 2002-2007* et du *Pacte rural 2007-2014*, pourra être utilisée par la MRC selon les mêmes conditions que celles accordées dans le cadre du *Pacte rural 2014-2019*.

### **1.5. M. Alain Gaudreault, directeur régional, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Il invite la MRC à consulter le *Plan directeur de l'eau* de l'OBV Saguenay sur le site Web suivant : [www.obvsaguenay.org](http://www.obvsaguenay.org)

### **1.6. M. Denis Marsolais, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique**

Il donne de l'information aux autorités en milieux urbain et rural afin de les inciter à procéder au regroupement des services de sécurité incendie.

### **1.7. M. Luc Morency, responsable du FIER Côte-Nord**

Il transmet les états financiers audités du FIER Côte-Nord.

### **1.8. M. Richard Savard, sous-ministre, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Il informe que l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts de l'État (RADF)*, qui devait remplacer le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, est reportée. D'ici son entrée en vigueur, les exigences du RNI continuent de s'appliquer.

## **2. DEMANDES D'APPUI**

### **2.1. MRC de Manicouagan MRC de Sept-Rivières**

Elles sollicitent l'appui de la MRC dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin de faire de la forêt un gage de réussite pour l'économie de la Côte-Nord.

### **2.2. M. Hugues Tremblay, maire de la municipalité de Tadoussac**

Il demande le soutien de la MRC afin d'assurer la pérennité de l'industrie touristique de sa municipalité.

### **2.3. MRC de Sept-Rivières**

Copie d'une résolution demandant la révision de la répartition du surplus du FDR de la CRÉ.

### **2.4. MRC de Lac-Saint-Jean-Est MRC de Robert-Cliche**

Résolutions demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de majorer substantiellement les budgets consentis à la SHQ pour soutenir le *Programme RénoRégion*, afin que ceux-ci soient égaux, sinon supérieurs à ceux du *Programme RénoVillage*.

## **2.5. MRC de Montcalm**

Elle transmet une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de permettre aux MRC d'actualiser la classification fonctionnelle des routes locales, qui ne répond plus du tout à la situation de 2015 et de pouvoir y référer dans le cadre du *Programme d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL).

## **2.6. MRC des Maskoutains**

Elle encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer (mois de la jonquille).

## **2.7. Municipalité de Sacré-Cœur**

Résolution concernant le dépôt d'une demande de subvention à la MRC pour la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales.

## **3. ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET RÉPONSE**

### **3.1. M<sup>me</sup> Lyne Deschênes, présidente, Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord**

Elle répond à la résolution n° 2016-04-067 concernant la fermeture des centres de services de Desjardins de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Colombier.

### RÉSOLUTION 2016-04-086

#### ***Marché libre dans le secteur forestier - appui aux MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan***

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière occupe une place prépondérante dans l'économie de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la filière forestière de la Côte-Nord a subi de grandes transformations réduisant le nombre d'entreprises et la perte de plusieurs emplois depuis les 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la fin de l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux*, conclu en 2006 entre les États-Unis et le Canada, permet le libre marché et profite à la filière forestière nord-côtière;

CONSIDÉRANT QUE chaque entente de commerce administrée (1986, 1996 et 2006) concernant le bois d'œuvre résineux canadien fut plus restrictive que la précédente;

CONSIDÉRANT QUE le Canada a eu gain de cause à plusieurs reprises devant les tribunaux de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE la faiblesse du dollar canadien permet à nos entreprises forestières d'être compétitives sur les marchés américains;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Canada de considérer les éléments suivants avant même de négocier un accord sur le bois d'œuvre résineux :

1. que les Américains reconnaissent le nouveau régime forestier québécois, qui correspond en tout point à leurs demandes;
2. que les industriels forestiers aient un accès au libre marché, tel que convenu dans l'ALENA;
3. que les mécanismes de résolution des différends prévus au chapitre 19 de l'ALENA soient appliqués;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord;
- M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M<sup>me</sup> Chrystia Freeland, ministre du Commerce international;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M<sup>me</sup> Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- Toutes les MRC de la Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2016-04-087

### ***Soutien à la municipalité de Tadoussac afin d'assurer la pérennité de son industrie touristique***

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est une destination touristique internationale reconnue pour son produit d'excursion aux baleines, sa riche histoire et sa vitalité culturelle;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est membre du Club des plus belles baies du monde et de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est visitée annuellement par plus de 300 000 visiteurs de partout dans le monde et s'avère être la destination québécoise la plus en demande à l'international après Montréal et Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac accueille annuellement plus de 200 000 excursionnistes à ses installations portuaires;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est un village dont l'économie repose principalement sur le tourisme et qu'elle a su développer une expertise et une renommée internationale dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de Tadoussac génère annuellement plusieurs millions de dollars en retombées directes et indirectes ainsi que plus de 1 200 emplois à des travailleurs en provenance de différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac et ses gens d'affaires, au cours des 30 dernières années, ont investi plusieurs millions de dollars afin de faire connaître la destination et le Québec sur les marchés internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère que la municipalité de Tadoussac a le devoir d'innover et d'assurer la pérennité de son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac reçoit dans sa baie des navires de croisières depuis plus de 150 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord s'inscrit dans une démarche de diversification économique initiée par les intervenants régionaux identifiant le tourisme comme un secteur à prioriser;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord bénéficie de l'appui de l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac, située au cœur de l'un des dix pôles de la Stratégie maritime du Québec, est directement ciblée pour le développement et la structuration de l'offre fluviale et maritime sur le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord ne peut obtenir la reconnaissance « officielle » de l'Association des croisières du Saint-Laurent, et ce, malgré sa notoriété nationale et internationale ainsi que l'unicité et la variété des attraits régionaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des croisières du Saint-Laurent et ses membres se sont positionnés afin de restreindre les efforts de l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord dans ses démarches associées au « Pôle Tadoussac » en contrecarrant ses activités de représentation de la région dans des événements ciblés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau, dans sa résolution n° 2016-51, considère qu'il « *est important de ne pas favoriser de concurrence dans ce domaine en permettant que d'autres sites d'escales de croisières internationales non reconnus se développent avant que les escales existantes n'aient atteint leur plein potentiel* »;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ou une organisation paragouvernementale ne peut et ne doit s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence, qu'elle soit escale « reconnue » ou non;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord est un levier de développement qui favorise la structuration et la consolidation de l'activité touristique régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord dénonce les actions déloyales et les propos tenus par la Ville de Baie-Comeau, soutenus par les autres escales « reconnues » de la région et appuyés par l'Association des croisières du Saint-Laurent;

QU'elle reconnaît que la municipalité de Tadoussac ne peut accepter ces agissements qui portent ombrage à sa réputation, qui nuisent à son développement économique et minent ses efforts de rayonnement sur la scène internationale;

QU'elle demande que toutes les allégations et prétentions relatives aux propos tenus par l'Association des croisières du Saint-Laurent et de ses membres cessent immédiatement;

QUE cette résolution soit transmise à :

- M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre du Tourisme;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- Association des croisières du Saint-Laurent;
- Association des plus beaux villages du Québec;
- Club des plus belles baies du monde;
- Fédération Québécoise des Municipalités;
- Municipalité de Tadoussac;
- Tourisme Côte-Nord | Manicouagan;
- Ville de Baie-Comeau;
- Union des municipalités du Québec.

#### RÉSOLUTION 2016-04-088

### ***Programme RénoRégion - demande de budget supplémentaire - appui aux MRC de Lac-Saint-Jean-Est et Robert-Cliche***

ATTENDU la résolution n° 9275-02-2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la résolution n° 5616-16 de la MRC Robert-Cliche concernant les budgets alloués au *Programme RénoRégion*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans lesdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la MRC Robert-Cliche demandant au ministère des Affaires municipales et des Régions, M. Martin Coiteux, de majorer substantiellement les budgets consentis à la Société d'habitation du Québec pour soutenir le *Programme RénoRégion*;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
- M. Pierre Arcand, ministre responsable de la Côte-Nord;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M. Richard Lehoux, président, FQM;
- la MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- la MRC Robert-Cliche.

#### RÉSOLUTION 2016-04-089

### ***Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - appui à la MRC de Montcalm***

ATTENDU la résolution n° 2016-03-9148 de la MRC de Montcalm concernant le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Montcalm et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- de permettre aux MRC du Québec d'actualiser la classification fonctionnelle des routes locales qui ne répond plus du tout à la situation de 2015 et de pouvoir y référer dans le cadre du *Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*;
- sinon, de reprendre l'ensemble des routes locales de type 1 et 2 des MRC du Québec ou de leur transmettre directement les enveloppes budgétaires disponibles, et ce, afin de leur permettre de gérer les sommes d'argent concrètement sur leur territoire sans être tenues de répondre à des critères non applicables ou dépassés compte tenu du développement et de la réalité terrain;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- M. Pierre Arcand, ministre responsable de la Côte-Nord;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M. Richard Lehoux, président, FMQ;
- M<sup>me</sup> Suzanne Roy, présidente, UMQ;
- la MRC de Montcalm.

RÉSOLUTION 2016-04-090

***Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)***

CONSIDÉRANT QU'un *Programme de réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales* est disponible au niveau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible au programme, une municipalité doit avoir sur son territoire des interventions planifiées, soit dans un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention doit être élaboré par les municipalités régionales de comté (MRC) en collaboration avec les municipalités qui la composent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a demandé (réf. : résolution n° 2016-04-119) à la MRC de La Haute-Côte-Nord d'entamer les démarches menant à la réalisation d'un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord dépose une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

QUE copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord.

***Dépôt du rapport financier de la MRC et des états financiers de la MRC et du TNO au 31 décembre 2015***

*(réf. : 13.1)*

Le rapport et les états financiers au 31 décembre 2015, pour la MRC et le TNO, sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2016-04-091

***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 16 mars 2016 au 19 avril 2016 pour un montant de 586 794,22 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 586 794,22 \$ pour la MRC, effectués du 16 mars 2016 au 19 avril 2016.

RÉSOLUTION 2016-04-092

***Vérification comptable - adoption des états financiers 2015 -  
MRC de La Haute-Côte-Nord***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier de la MRC pour l'année 2015, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M<sup>me</sup> Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

RÉSOLUTION 2016-04-093

***Vérification comptable - adoption des états financiers 2015 -  
TNO Lac-au-Brochet***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2015, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M<sup>me</sup> Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

RÉSOLUTION 2016-04-094

***Frais de déplacement - Assemblée des MRC de la Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QU'un versement préliminaire en faveur de chaque MRC de la Côte-Nord sera effectué par le MAMOT, à même le résiduel du FDR, et ce, dans le cadre de la fermeture de la CRÉ de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 60 000 \$ pour assumer les frais de déplacement relatifs à la tenue de ses réunions;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi en vertu de la résolution 2015-14 de l'Assemblée des MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à approprier un montant de 11 994 \$, à même le résiduel du FDR à recevoir du MAMOT, pour assumer lesdits frais de déplacement;

QUE copie de cette résolution soit transmise à toutes les MRC de la Côte-Nord.

***Fermeture des centres de services Desjardins***

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord de la résolution no 2016-04-067 concernant l'annonce de la fermeture des centres de services Desjardins de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la prise de position adoptée par les maires de ces trois municipalités et la lettre transmise au nouveau président de Desjardins, M. Guy Cormier;

CONSIDÉRANT QU'il est impensable que Desjardins abandonne ces municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT l'importance des services Desjardins pour assurer l'avenir de toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord, tant celles desservies par la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord que par la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'ouverture des maires à tenir compte des besoins de Desjardins et à envisager des modalités différentes pour assurer la desserte de leurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC renouvelle son appui entier aux maires des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer dans leur lutte pour amener Desjardins à abandonner l'idée de fermer les centres de services de ces trois communautés;

QU'il demande à la direction de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord de rencontrer les maires des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer afin de négocier un compromis qui assurera un niveau de service suffisant dans les trois municipalités;

QU'il demande aux autorités de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord d'accepter que cette rencontre ait lieu avant la tenue de son assemblée générale le 26 avril prochain;

QU'il demande une rencontre avec les administrateurs de la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent afin de discuter du niveau de service à offrir aux municipalités qu'elle dessert;

QU'il demande au nouveau président de Desjardins, M. Guy Cormier, de s'impliquer pour trouver une solution à ce dossier, de même qu'aux éventuelles fermetures de centres de services, et ainsi concrétiser son engagement de répondre aux besoins des régions;

QUE la MRC diffuse cette prise de position dans les médias dès la fin de la présente séance.

***Rapport d'analyse  
de la Politique de soutien aux projets structurants***  
(réf. : 14.3)

M. Gontran Tremblay rappelle le souhait des membres du Conseil d'obtenir un rapport synthèse détaillé de l'analyse de chacun des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants*.

## **FQM - suivi de dossiers**

(réf. : 14.4)

Des questions sont posées à M. Gontran Tremblay, membre du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités, sur l'avancement du dossier du regroupement informatique ainsi qu'au sujet de l'étude amorcée il y a environ deux ans, visant à permettre aux municipalités de réaliser des travaux à l'interne au lieu de faire appel à la CCQ. On lui demande de ramener ce dernier sujet à la prochaine rencontre du C. A.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19<sup>e</sup> du mois d'avril 2016.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### RÉSOLUTION 2016-04-096

#### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 42.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général